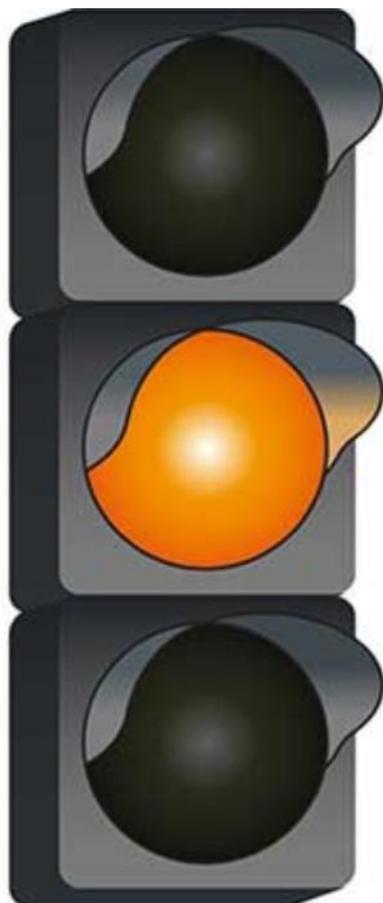


# FEUILLE DE ROUTE SOCIALE : PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE !



scsi-pn.fr

juin 2020



## TROP DE DOSSIERS SONT ENCORE EN ATTENTE !

- Indemnité de passage de grade commandant => pourtant budgétée pour 2020, le décret n'est toujours pas sorti !
- Les 50 IRP de chef de service n'ont toujours pas été attribuées ;
- Transfert de postes CCD/CC, pourquoi tant d'inertie ?
- Amélioration des conditions de travail de nuit ;
- Harmonisation du montant de l'astreinte sur le périmètre du ministère de l'Intérieur ;
- 6ème et 7ème échelons de commandant => ces deux échelons seront créés en janvier 2021 et janvier 2022. La façon dont s'effectuera la reprise d'ancienneté pour bénéficier du 7ème dès 2022 reste à déterminer.
- Ratios d'avancement 2021 et 2022 => ils doivent permettre de parvenir au pyramidage 40/40/20 prévu par le protocole.
- Raccourcissement du délai de passage au grade de commandant ;
- Clause de revoyure et détermination de la répartition des GRAF et EF.

Le SCSI dans un cycle de réunions avec le ministre de l'Intérieur, le DGPN et le DRCPN a rappelé le retard pris dans tous ces dossiers et la nécessité d'avancer désormais rapidement.

**L'agenda social va être relancé et des réunions se dérouleront début juillet.**

**Trop de temps a été perdu!**

Il est maintenant impératif de concrétiser ces sujets et de faire aboutir les réflexions en cours. La gestion RH des officiers doit enfin disposer des moyens suffisants pour mettre en œuvre ces mesures annoncées depuis longtemps et assurer aux officiers un accompagnement digne de notre statut de cadres.